****

Paris, le 31 janvier 2022

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**2ème Comité national de suivi de l’université inclusive**

**Frédérique VIDAL, ministre de l’Enseignement supérieur, de la recherche et de l’innovation, et Sophie CLUZEL, secrétaire d’Etat auprès du Premier Ministre chargée des personnes handicapées, ont présidé ce lundi 24 janvier, le 2ème Comité national de suivi de l’université inclusive.**

A la rentrée 2021, on comptabilise plus de 40000 étudiants en situation de handicap dans l’enseignement supérieur, soit 5 fois plus qu’en 2017. 85% des universités ont adopté un schéma directeur handicap. Le comité a ainsi permis d’effectuer **le bilan, tant quantitatif que qualitatif**, des avancées majeures en termes d’accompagnement des étudiants en situation de handicap depuis 2017 et la poursuite des efforts pour un enseignement supérieur inclusif.

**Le décret du 14 novembre 2021 sur les aménagements des examens et concours**, le **programme Aspy Friendly** mis en œuvre dans 26 établissements au profit de plus de 400 étudiants avec des troubles du spectre de l’autisme – aspie-friendly.fr - et le **lancement de la rubrique « Etudes supérieures » dans la plateforme « Mon Parcours Handicap »** dont l’objectif est de répondre aux besoins des étudiants en situation de handicap en quête d’informations fiables et lisibles susceptibles de les orienter et de simplifier leurs démarches sur l’ensemble de leur parcours, ont été particulièrement mis en exergue.

Le comité national supérieur de l’université inclusive a ensuite mis l’accent sur le retour des deux groupes de travail initiés lors du 1er comité en avril 2021 portant sur les deux sujets majeurs suivants : **« la continuité de l’enseignement scolaire à l’enseignement supérieur » et « l’accessibilité globale ».**

Les deux Ministres concluent le comité par la nécessité de mettre en œuvre cinq commissions avec un calendrier défini, portant sur les thématiques suivantes : **« bénéficier d’un accompagnement médico-social », « préparer son insertion professionnelle », « favoriser l’ambition », « bénéficier d’une accessibilité pédagogique » et « participer à la vie étudiante »,** dans le but de poursuivre la dynamique enclenchée pour fluidifier le parcours des étudiants et rendre l’enseignement supérieur plus accessible.

**Contact presse – Secrétariat d’Etat chargé des personnes handicapées :**

**seph.communication@pm.gouv.fr**

**Contact presse - Ministère de l’Enseignement supérieur, de la recherche et de l’innovation :**

**presse-mesri@recherche.gouv.fr**